

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus :

15

Séance ordinaire du 29 octobre 2018

à 20h30

Conseillers en fonction :

15

Sous la Présidence de M Gérard ADOLPH, Maire

Conseillers présents et
représentés :

14

Membres présents : MM BAAS René, BERNHARD Lucien, EYDER
Cyriaque, FOESSER Christian, FOESSER Michel, MULLER Marc,
STAERK Guy. MMES ARNOLD Monique, JUCHS Christelle,
ROSER Estelle, LACOUTURE Agathe.

Absents excusés : Mmes BATTESTINI Cathy (procuration à Guy
STAERK), KIEFFER Stéphanie (procuration à Estelle ROSER),
WITTMANN Chantal.

Secrétaire de Séance : Agathe LACOUTURE

Date de convocation : 22 octobre 2018

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire sollicite le rajout de 1 point à l'ordre du jour de la présente séance, à savoir :

- Vente d'un véhicule du parc automobile de la Commune d'Altorf

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte ce rajout.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents

APPROUVE, le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2018, tout en soulignant l'importance de l'augmentation du taux de nitrates. Entre 2014 et 2017 il est noté une constante augmentation de la teneur maximale en nitrates (de 37,0 mg/l à 45,0 mg/l), teneur se rapprochant de plus en plus de la limite de qualité de l'eau potable, soit 50 mg/l.

55/18 BUDGET COMMUNAL 2018 : décision modificative n° 2

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

56/18 PERSONNEL COMMUNAL : gratifications de fin d'année

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération prise en date du 28 décembre 1983, portant institution d'avantages acquis ayant le caractère de complément de rémunération au bénéfice du personnel de la Commune d'ALTORF

Vu la délibération prise en date du 8 décembre 1997 portant attribution de la prime de fin d'année à l'ensemble du personnel titulaire ou non titulaire de la Commune d'ALTORF

**Après délibération,
à l'unanimité des membres présents et représentés
sur proposition de Monsieur le Maire,**

- **DECIDE** de fixer à **13 506 €** brut le montant des crédits nécessaires au paiement de la gratification de fin d'année.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'établir l'état fixant le montant attribué à chaque agent selon les critères votés le 8 décembre 1997.
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018.

57/18 MUTUALISATION : renouvellement des marchés de fourniture d'électricité et de gaz – constitution d'un groupement de commandes permanent

Le Conseil Municipal,

- Vu** la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité ;
- Vu** la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel ;
- Vu** la loi dite « Nouvelle organisation du marché de l'électricité » dite loi NOME du 7 décembre 2010 portant suppression des tarifs réglementés de vente (TRV) pour les contrats de puissance supérieure à 36kVA à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- Vu** la loi relative à la consommation du 17 mars 2014 portant suppression des TRV de gaz naturel pour les consommateurs non-domestiques consommant plus de 30 MWh/an au 31 décembre 2015 ;
- Vu** le code de l'énergie ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28 ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Considérant dès lors la nécessité de mettre en concurrence les fournisseurs d'électricité et de gaz naturel dans le cadre défini par le Décret relatif aux marchés publics ;

Considérant que la Commune a des besoins en matière d'achat d'énergie, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique et est ainsi concernée à ce titre ;

Estimant judicieux de recourir à la mutualisation avec la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG et les différentes Collectivités Locales de son territoire pour engager les opérations de mise en concurrence en ce sens ;

Considérant que ce dispositif est susceptible d'apporter plus d'efficacité et à fortiori d'obtenir de meilleurs tarifs ;

Considérant que la procédure du groupement de commandes permet de répondre à ces objectifs ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n° 15-44 du 09 juillet 2015 et n° 16-45 du 30 juin 2016 portant respectivement constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture d'Electricité et pour la fourniture de Gaz ;

Considérant le caractère récurrent de ce besoin, la constitution du groupement de commandes sous la forme permanente, pour une durée illimitée s'avère adaptée pour permettre le renouvellement des marchés, accords-cadres et marchés subséquents ;

Estimant opportun de confier la coordination du groupement de commandes à la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;

Considérant l'intérêt que présente pour la Commune ce groupement de commandes au regard de ses besoins propres ;

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes à ce titre pour la passation des marchés de fourniture d'électricité et de gaz naturel diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Municipal ;

Sur proposition de Monsieur le Maire ;

Et après en avoir délibéré ;

1° DECIDE

- ✓ d'adhérer au groupement de commandes pour la passation des marchés de fourniture d'électricité et de gaz naturel, auquel participeront les collectivités locales suivantes :
- les Communes membres de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG,
 - la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG,
 - le SIVOM de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs,
 - les C.C.A.S. concernés des Communes membres,
 - le SIVU du Collège de MUTZIG,
 - le SMICTOMME,

2° ENTERINE

- la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation des marchés de fourniture d'électricité et de gaz naturel, dans les forme et rédaction proposées,

3° DONNE MANDAT

- ✓ à Monsieur le Maire pour signer l'acte constitutif du groupement de commandes et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

4° ACCEPTE

- que la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG soit désignée comme coordonnateur du groupement de commandes ainsi formé,

5° DONNE MANDAT

- au Président de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG pour signer et notifier les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents, et avenants éventuels à intervenir, dont la Commune sera partie prenante,

6° S'ENGAGE

- à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune est partie prenante, à régler les sommes dues, et à les inscrire préalablement au budget,

7° AUTORISE

- Monsieur le Maire à signer la convention tripartite Commune/Fournisseur/Recettes des Finances relative à la mise en œuvre du prélèvement pour le paiement des dépenses d'énergie.
- Monsieur le Maire à transmettre au coordonnateur les références utiles des différents points de livraison et les données de consommation des sites alimentés en électricité et en gaz naturel,

8° HABILITE

- Le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité, et de gaz naturel, ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune d'ALTORF.

58/18 COLLEGE COPERNIC : attribution d'une subvention complémentaire

Le Conseil Municipal,

- Vu** les demandes de subventions pour voyages scolaires présentées le 23 février 2018 par le Collège Nicolas COPERNIC de Duttlenheim
- Vu** la délibération n° 63/15 prise en date du 12 octobre 2015 portant sur les nouvelles modalités d'attribution des subventions pour voyages scolaires
- Vu** la délibération n° 12/18 prise en date du 12 mars 2018 portant attribution d'une subvention d'un montant de 395 € au Collège Copernic de Duttlenheim pour l'ensemble des élèves domiciliés à Altorf, scolarisés au Collège et participant à différents voyages scolaires
- Considérant** que lors de la transmission par le collège de la liste des élèves ayant effectivement participé à l'un des voyages scolaires il s'est avéré que 3 collégiens, également domiciliés à Altorf et ayant participé aux voyages, ne figuraient pas sur la liste initialement transmise

Sur proposition de Monsieur René BAAS, Adjoint au Maire chargé des affaires scolaires,

Après délibération,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

D'ACCORDER, à ces 3 élèves du Collège Nicolas Copernic de Duttlenheim habitant la Commune d'Altorf et ayant participé à une classe transplantée ou à un voyage d'étude de plusieurs jours, une subvention de 5€ par enfant et par nuitée.

Par conséquent,

DECIDE d'accorder une subvention supplémentaire de :

- ✓ 40 € pour les 2 collégiens d'Altorf ayant participé au séjour avec 4 nuitées à Berlin
- ✓ 20 € pour le collégien d'Altorf ayant participé au séjour avec 4 nuitées en Auvergne

PREND ACTE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018 et que la totalité de ces subventions supplémentaires attribuées, **soit 60.00 €** sera versée au Collège. Le Collège se chargera de les déduire des montants restant à la charge des parents des élèves concernés par les différents voyages pédagogiques.

59/18 LISTES ELECTORALES : mise en place de la commission de contrôle suite à la réforme

Le Conseil Municipal,

- Vu** la loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 portant rénovation des modalités d'inscription sur les listes électorales

Considérant que cette loi a réformé les modalités de gestion des listes électorales et créé un répertoire électoral unique et permanent (REU), dont la tenue est confiée à l'INSEE.

Considérant que cette loi met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales et que cette réforme entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019 avec mise en place, par commune, d'une commission de contrôle au plus tard le 10 janvier 2019.

- Vu** l'article L19 du nouveau code électoral fixant les modalités de composition de la commission de contrôle

ENTENDU les explications données par Monsieur le Maire

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

DESIGNE les Conseillers suivants en qualité de membres de la commission de contrôle des listes électorales pour la commune d'Altorf et prêts à participer :

- Agathe LACOUTURE
- Lucien BERNHARD
- Guy STAERK
- Marc MULLER
- Chantal WITTMANN

PREND ACTE que les membres de cette commission sont nommés pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal

PREND ACTE que cette liste sera transmise au préfet pour établissement de l'arrêté préfectoral.

60/18 DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR RAVALEMENT DE FACADE

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 80/01 prise par le conseil municipal en date du 20 novembre 2001 portant sur les conditions d'attribution d'une subvention communale pour ravalement de façade aux administrés qui en effectuent la demande

Vu la demande de subvention présentée par M et Mme Michel SPECHT en date du 02 octobre 2018

Vu la demande de subvention présentée par M et Mme René BAAS en date du 11 octobre 2018

Après examen des dossiers

Après délibération,

A l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

- **d'ACCORDER** une subvention pour ravalement de façade d'un montant de 350 € à M et Mme Michel SPECHT pour leur habitation sise 46 route de Strasbourg à ALTORF.

Par 13 voix POUR et 1 NON PARTICIPATION au vote (R Baas)

DECIDE

- **d'ACCORDER** une subvention pour ravalement de façade d'un montant de 200 € à M et Mme René BAAS pour leur habitation sise 22 rue Arthur Rimbaud à ALTORF.

61/18 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT D'UN ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Monsieur René BAAS, maire-adjoint en charge des affaires scolaires, informe les membres du Conseil d'une demande d'attribution de subvention dans le cadre de la participation au fonctionnement des établissements qui scolarisent des jeunes domiciliés à Altorf sur l'année scolaire 2018/2019.

Le Conseil Municipal,

Vu la demande de subvention d'un montant de 100 € faite en date du 27 septembre 2018 par

l'établissement scolaire Maison Familiale Rurale de St Dié, scolarisant un enfant domicilié à Altorf

Considérant que le Conseil Municipal ne sollicite pas l'octroi d'une subvention de fonctionnement pour les enfants scolarisés dans la commune mais non domiciliés à Altorf et prend en compte la totalité des effectifs dans le calcul du montant de sa participation budgétaire annuelle au fonctionnement de l'école

**après délibération,
à l'unanimité des membres présents et représentés,
DECIDE**

de ne pas ACCEDER favorablement à la demande de subvention d'un montant de 100 € faite par l'établissement.

62/18 ACCEPTATION DE CHEQUE

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
à l'unanimité des membres présents et représentés
ACCEPTTE**

- le chèque d'un montant de 194,00 € émis par la société d'assurances GROUPAMA en remboursement d'un préjudice subi sur l'ordinateur portable de la Directrice de l'école d'Altorf.
- le chèque d'un montant de 376,17 € émis par la société d'assurances GROUPAMA en remboursement du solde du montant des réparations faites sur le vidéoprojecteur de la MTL suite au sinistre « dégât des eaux » survenu en mars 2018.

63/18 VENTE D'UN VEHICULE DU PARC AUTOMOBILE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe les Conseillers que la Commune d'Altorf a fait valoir son droit de reprise à la suite d'un courrier du SDIS l'informant qu'un véhicule du CPI d'Altorf, jadis transféré vers le SDIS du Bas-Rhin, a cessé d'être opérationnel.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2241-1 et L2122.21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'intérêt porté par la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig pour l'acquisition de ce véhicule dans le cadre de la création de la banque de matériel

Considérant que le Conseil Municipal est compétent pour décider de la vente d'un véhicule appartenant à une commune ;

Entendu les explications données par Monsieur le Maire

**Après délibération
A l'unanimité des membres présents et représentés**

- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la mise en vente du véhicule suivant :
Camion IVECO DAILY, type VPSI, immatriculé 482 YN 67 pour un montant de 2 500,00 €.
- **AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces afférentes à la vente de ce véhicule.

64/18 DIVERS

1) **FNGIR :**

Monsieur René BAAS, Adjoint au Maire, informe les conseillers qu'après réception d'un courriel informant la Commune que le courrier réponse était à la signature du Ministre et qu'après une nouvelle relance de la part du secrétariat, la commune a réceptionné un mois plus tard un courriel contradictoire indiquant que la demande était encore en cours d'« expertise technique ». La municipalité a immédiatement fait part de son étonnement et depuis reste dans l'attente d'une réponse.

2) **Ecole et Périscolaire :**

Monsieur René BAAS, Adjoint au Maire, évoque un projet commun, école – périscolaire, destiné à sensibiliser les enfants à différents sujets relatifs notamment à la protection de la nature et de la biodiversité, la culture et la production de fruits et légumes, le tri des déchets et les économies d'énergie.

Différents aménagements seront réalisés par les agents du service technique de la commune en ce sens et une demande de mise à disposition gracieuse de 2 composteurs a été faite auprès du Sélect'om.

3) **Réunion publique du 27 septembre 2018 :**

Monsieur le Maire rappelle que les riverains de la rue des Prés, de la rue des Meuniers, de l'impasse de la Marne, de l'impasse des Tailleurs et de la rue de la Chapelle ont été conviés à prendre part à une réunion bilan suite à la mise en sens unique et/ou en zone partagée « 20km/h » de ces rues. Devant les différentes réactions des riverains présents (retour à la situation antérieure, améliorer la signalétique, modification priorité au niveau de la chicane à la sortie du virage en S, ...) Monsieur le Maire va réunir les commissions « urbanisme » et « plan de circulation » afin d'analyser les différentes remarques émises. Monsieur Christian FOESSER, interrogé par des concitoyens, déplore que tous les Conseillers n'aient pas été informés et invités à prendre part à cette réunion. Il souhaite qu'un compte-rendu soit fait et transmis à l'ensemble du Conseil Municipal. Monsieur le Maire reconnaît une omission de communication à ce sujet.

4) **Projet immobilier 7 rue Principale :**

L'instruction du dossier étant bloquée du fait des remarques de l'architecte des bâtiments de France, Monsieur le Maire a sollicité l'appui de Madame la Sous-Préfète pour l'obtention d'un rendez-vous.

5) **Taxe d'aménagement :**

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers d'une demande de reversement de taxe d'aménagement, indûment versée, émanant de la Direction Générale des Finances Publiques pour un montant de 11 714,69 €. Des explications vont être demandées auprès des instances concernées.

6) **Manifestations à venir :**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers les manifestations suivantes :

- ✓ La cérémonie du 11 novembre aura lieu le 10 novembre et débutera par une messe à 18h. Les élèves des CE2, CM1 et CM2 prendront part à la commémoration.
- ✓ L'association C2A organisera la 2^{ème} édition de « Altorf a du Talent » les 10 et 11 novembre 2018 à la MTL. Tous les conseillers sont invités à prendre part au vernissage qui aura lieu de vendredi 9 novembre à partir de 18h.
- ✓ Signature du contrat de concession gaz le lundi 19 novembre 2018 à 19h en Mairie d'Altorf
- ✓ Le repas de Noël des aînés aura lieu le dimanche 9 décembre 2018 ; tous les conseillers sont invités à participer activement à cette manifestation ainsi qu'aux préparatifs qui se feront la veille à partir de 14h.
- ✓ Les vœux du Maire sont fixés au dimanche 20 janvier 2019 et l'ensemble du Conseil est invité au repas de Noël des élus le lundi 21 janvier 2019.

Nom - Prénom	Signature	Nom -Prénom	Signature
ADOLPH Gérard		FOESSER Michel	
ARNOLD Monique		JUCHS Christelle	
BAAS René		KIEFFER Stéphanie	
BATTESTINI Cathy		LACOUTURE Agathe	
BERNHARD Lucien		MULLER Marc	
EYDER Cyriaque		ROSER Estelle	
FOESSER Christian		STAERK Guy	
		WITTMANN Chantal	